

Constat de conformité locative par commissaire de justice

La multiplication des réglementations locatives est devenue anxiogène. Comment savoir si on est dans les clous ? Pour répondre à ces préoccupations, les huissiers proposent un service de validation payant, mais rassurant.

Le constat « Legalpreuve de conformité locative » est un nouvel outil, élaboré et normé par la Chambre nationale des commissaires de justice. Il certifie que toutes les conditions de mise en location sont bien respectées.

[Télécharger l'article du Figaro / Le particulier](#)